



COMMUNE DE KOOHNE (KONE)  
PROVINCE NORD

Koohnê (Koné), le 27/02/2015

N°2244/ 321/JG/ TM

COMMUNIQUE DE PRESSE  
DU VENDREDI 27 FEVRIER 2015

Suite à la découverte du corps sans vie d'un jeune homme sur la piste cyclable à l'entrée Sud du village ce vendredi matin, le Maire de la Commune de Koohnê (Koné) condamne avec la plus grande fermeté la violence et la barbarie des actes qui ont été commis.

Il présente ses condoléances à la famille et aux proches de la victime.

Il compte sur les autorités judiciaires pour que toute la lumière soit faite sur les circonstances du drame et pour que les auteurs soient traduits devant les tribunaux.

Pour éviter que des faits similaires ne se reproduisent, pour la tranquillité et la sécurité de la population, la démarche va être faite auprès du Commissaire Délégué de la République pour la Province Nord pour que la vente d'alcool soit interdite sur Koohnê (Koné) durant les six prochains mois : tous les week-ends, les ponts et jours fériés, ainsi que les mercredis après-midi.

Le point culminant des dérives liées à la consommation d'alcool sur la commune étant atteint, les demandes de manifestation et les ouvertures tardives, potentiellement vectrices de troubles à l'ordre public, vont être reconsidérées sans délai.

Le Maire  
Joseph GOROMIDO

